

Initiatives ministérielles

mesures de prévention fassent partie de tout projet de loi présenté, quel qu'il soit.

Ce principe s'appliquerait à tout projet de loi, qu'il s'agisse de l'environnement ou de toute autre question. Il faut tenir compte de cet élément, de la question de l'information et de celle de la prévention.

J'ai parlé un peu de l'absence du troisième élément. Un peu plus tôt dans la journée, mon collègue d'Ottawa—Vanier a attiré mon attention sur une question très importante. Probablement qu'il aimerait bien, pendant la période des questions ou observations, partager ses inquiétudes avec cette Chambre et aussi avec les Canadiens en général pour montrer un exemple de ce qui se passe dans l'une des circonscriptions d'Ottawa—Carleton, c'est-à-dire ici dans notre région.

Ce projet de loi est rempli de bonnes choses. Ce qui fait défaut toutefois, je le répète, c'est la question de son application, des programmes d'intervention dans le milieu, de prévention et d'information. À propos de l'application de la loi, je voulais parler des fonds dont nous aurions besoin pour en appliquer les dispositions.

Je crois savoir que le gouvernement a l'intention de tenir des audiences publiques après la deuxième lecture. Ce serait une excellente occasion pour tous les parlementaires, tout comme pour la population en général, de faire part au comité de toutes les questions qu'ils pourraient se poser au sujet du transport des marchandises dangereuses et du transfert des déchets d'un point à un autre.

Nous nous trouvons ici en présence d'un projet de loi qui, à mon avis, constitue un bon point de départ. Il va nous amener, je l'espère, à tenir avec les différents ordres de gouvernement des discussions qui pourraient déboucher finalement sur une norme nationale en matière d'environnement. Nous pourrions ainsi protéger les intérêts du public et apporter à la question de la sécurité une solution réelle et efficace.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, je voudrais féliciter mon collègue d'Ottawa—Centre pour son intervention. En effet, lorsque le projet de loi a été déposé en décembre dernier, j'ai immédiatement communiqué avec des intervenants régionaux et municipaux pour savoir si le projet de loi en

question aurait un impact sur mon comté et ma préoccupation première, à ce moment-là, était le transport des matières dangereuses.

• (1230)

J'étais préoccupé à ce moment-là avec le transport des matières dangereuses dans mon comté car, comme on le sait, Ottawa—Vanier est le corridor naturel pour le transport par camions de matériaux qui sont jugés parfois dangereux. J'ai écrit à M. Peter Clark, le président de la Municipalité régionale d'Ottawa—Carleton, le 15 janvier. Il m'a répondu le 4 mars dernier.

[Traduction]

Dans la lettre qu'il m'a adressée, M. Clark fait état de certaines réalités très intéressantes concernant le transport de marchandises en général et des produits dangereux en particulier. J'aimerais partager avec la Chambre certains des commentaires qu'il fait dans sa lettre à propos du projet de loi C-45 qui, comme nous le savons, vise à renforcer la réglementation concernant le transport des marchandises dangereuses. Sur une période de 12 heures, soit la moitié d'un jour, dans ma circonscription, le nombre de poids lourds qui passent sur le pont MacDonald—Cartier, qui est un pont interprovincial entre le Québec et l'Ontario, est d'environ 2 200, soit près de 5 p. 100 de tous les véhicules qui empruntent ce pont pendant cette période de 12 heures. Voici un extrait de la lettre:

Pendant les heures de pointe, le matin et le soir, le nombre de poids lourds est d'environ 200 par heure, soit 3 à 5 p. 100 du volume total.

Dans ma circonscription. M. Clark ajoute:

Le nombre de camions qui empruntent la rue Nicholas dans les deux sens, au sud de la rue Laurier, entre 7 heures du matin et 7 heures du soir, est légèrement supérieur à 2 500, ce qui représente de 7 à 9 p. 100 de la circulation totale pendant cette période. Pendant les heures de pointe, le matin et le soir, le nombre de camions qui circulent varie entre 180 et 270 par heure, soit approximativement de 7 à 9 p. 100 du volume total.

L'an dernier, 24 p. 100 des accidents qui ont eu lieu dans ce corridor impliquaient des camions. Ce problème préoccupe beaucoup les gens de ma circonscription, comme le sait d'expérience le député d'Ottawa—Centre. Il a été membre du conseil municipal d'Ottawa et membre du conseil régional. Il comprend ce problème et je me suis surtout préoccupé du transport des marchandises dangereuses.